

DECISION

OBJET : SAINT-SERNIN-DU-BOIS - 9 Rue des Vernes -Intervention de la Communauté Urbaine sur un terrain cadastré section AC n°92, appartenant à Monsieur Bruno CARON.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 06 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 08 octobre 2022, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la parcelle cadastrée section AC n°92 est concernée par des travaux de chemisage du réseau de collecte des eaux usées, traversant les parcelles entre la rue des Vernes et la rue du Défend, sur la commune de SAINT-SERNIN-DU-BOIS,

Considérant que la parcelle cadastrée section AC n°92, appartient à Monsieur Bruno CARON,

Considérant qu'il convient d'établir avec Monsieur Bruno CARON, une convention autorisant la Communauté Urbaine à intervenir sur un terrain appartenant à un tiers afin de pouvoir procéder aux travaux,

DECIDE ce qui suit :

- d'approuver le principe d'une convention entre Monsieur Bruno CARON et la Communauté Urbaine, autorisant la CUCM à intervenir sur la parcelle cadastrée section AC n°92 sur la commune de SAINT-SERNIN-DU-BOIS, pour procéder aux travaux de chemisage du réseau de collecte des eaux usées présent sur cette parcelle;
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention autorisant l'intervention de la Communauté Urbaine, jointe en annexe, et le Procès-Verbal lié à l'opération ;
- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

-la présente décision sera communiquée aux membres du conseil de communauté à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 3 novembre 2023

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 novembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 20 novembre 2023

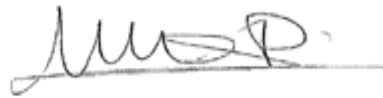
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.